

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DIRECTION DES PROGRAMMES

-----  
| Circulaire n° 160 / 80 |  
| émanant de la Direction |  
des Programmes

Tunis, le 2 Décembre 1980

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Messieurs

- Les Délégués Régionaux de l'Enseignement Secondaire.
- Les Inspecteurs de Français de l'Enseignement Secondaire
- Les Chefs d'Établissements de l'Enseignement Secondaire et Professionnel.

OBJET / L'Enseignement du Français dans les Classes de 3ème Année de l'Enseignement Secondaire.

À la lumière des résultats de l'expérimentation du matériel didactique pour l'enseignement du Français, il a paru entre autres que les dossiers 3, et 7 de la 3ème Année Secondaire sont susceptibles de donner lieu à une exploitation inadaptée au niveau et à l'âge des élèves et que de ce fait, leur utilisation risque de conduire les professeurs à traiter avec leurs élèves des textes dont le contenu éducatif présente un intérêt limité.

C'est pourquoi, il a été décidé de suspendre l'expérimentation de ces deux dossiers ainsi que celle des guides méthodologiques correspondants. L'ensemble de ces documents fait actuellement l'objet d'une refonte et sera préparé et diffusé dans les meilleurs délais sous une forme plus appropriée.

En attendant l'achèvement des nouveaux dossiers, Mmes et MM. les Professeurs sont invités à faire étudier à leurs élèves les dossiers 4, 5, 6 et l'Unité de Lecture.

Mmes et MM. les Chefs d'établissements sont priés de porter à la connaissance des enseignants intéressés le contenu de la présente circulaire et de veiller à son application.

Le Directeur des Programmes

  
A. BEN HASSEN